

Réponse du Transporteur à l'engagement 10

(Demandé par la Régie)

Engagement 10

(Demandé par Me Alexandre De Repentigny pour la Régie, 2013-11-20, notes sténo., volume 4, page 217)

Vérifier la concordance de la version française et anglaise de l'annexe 3 des *Tarifs et conditions* concernant le service de réglage de fréquence.

Réponse

L'annexe 3 de la version française des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (« *Tarifs et conditions* »), relative au Service de réglage de fréquence, contient l'extrait suivant :

« On assure le service de réglage de fréquence en utilisant une production en réseau dont la puissance est augmentée ou diminuée au besoin (principalement au moyen d'appareils de régulation automatique de la production, le régulateur fréquence-puissance) ou en recourant à des ressources autres que la production qui peuvent assurer ce service pour suivre continuellement les fluctuations de charge. » (Nous soulignons)

L'annexe 3 (ou « Schedule 3 ») de la version anglaise des *Tarifs et conditions* contient l'extrait suivant :

« Frequency Control Service is accomplished by committing on-line generation whose output is raised or lowered (predominantly through the use of automatic generation control equipment, load-frequency control) and by other non-generation resources capable of providing this service to follow the moment-by-moment changes in load. » (Nous soulignons)

Le « pro forma » de la Federal Energy Regulatory Commission (« FERC ») prévoit l'utilisation du terme « and ». Si la Régie le juge nécessaire, le « ou » peut être remplacé par le « et » dans la version française de l'annexe 3.

Cependant, au-delà de la traduction littérale qui joue un rôle important, il y a aussi le sens principal qu'on peut choisir de véhiculer. Par conséquent, les termes « ainsi qu' » pourraient être utilisés, en cohérence avec le texte de l'annexe 6.

Le texte précité de l'annexe 3 de la version française des *Tarifs et conditions* se lirait comme suit :

« On assure le service de réglage de fréquence en utilisant une production en réseau dont la puissance est augmentée ou diminuée au besoin (principalement au moyen d'appareils de régulation automatique de la production, le régulateur fréquence-puissance) ainsi qu'en recourant à des ressources autres que la production qui peuvent assurer ce service pour suivre continuellement les fluctuations de charge. » (Nous soulignons)